

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Mr. Fabrice AUCAGOS qui a donné une procuration à Mr. Didier FOLLET et Mr. Daniel VALVEKENS, absent.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine COUROUBLE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 21 décembre 2016, Mr. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte- rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **Compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement**

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2016 du service de l'assainissement.

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2016 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement.

## **Compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement**

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2016 du service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

### *Section de fonctionnement*

Dépenses : 59 169,47 €                      Recettes : 29 487,81 €

Soit un déficit de fonctionnement de 6 769,05 €

### *Section d'investissement*

Dépenses : 53 791,49 €                      Recettes : 190 257,68 €

Soit un excédent d'investissement de 175 889,34 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.

## Affectation des résultats du budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
<b>INVEST.</b>	175 889,34		136 466,19	—		312 355,53
<b>FONCT.</b>	-6 769,05		-29 681,66			-36 450,71

Décide d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016</b>	<b>36 450,71</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	36 450,71

<b>Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>312 355,53</b>
<b>Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0</b>

## Budget primitif 2017 de l'assainissement

Mr Dominique MILLE présente les propositions budgétaires 2017 pour le service de l'assainissement. La principale dépense sera la réalisation de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche des travaux de construction du réseau d'assainissement actuellement en cours et pour lesquels il est proposé de reporter les crédits déjà ouverts au budget 2016 et non utilisés.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 du service de l'assainissement qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 112 500,00 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 776 905,53 €

### **Compte de gestion 2016 du budget principal de la commune**

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion 2016 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2016 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune.

### **Compte administratif 2016 du budget principal de la commune**

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2016 du budget principal qui peut se résumer comme suit :

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses : 219 840,23 €                      Recettes : 317 505,14 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 97 664,91 €**

#### *Section d'investissement*

Dépenses : 286 076,32 €                      Recettes : 69 073,41 €

**Soit un déficit d'investissement de 217 002,91 €**

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

### **Affectation des résultats du budget principal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
<b>INVEST.</b>	176 608,38		-217 002,91 16 552,59*	38 400,00 <hr/> 15 000,00	-23 400,00	-47 241,94
<b>FONCT.</b>	273 561,84	9 605,55	97 664,91 13 850,92*			375 472,12

\*Résultats du budget annexe de l'eau clôturé au 31/12/2016

Décide d'affecter le résultat 2016 de la section de fonctionnement comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	:	375 472,12
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		47 241,94
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		328 230,18
Total affecté au C/1068		47 241,94
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

<b>Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>- 23 841,94</b>
<b>Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>328 230,18</b>

### Taux d'imposition 2017

La séance continuant, il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2016.

Mr. Dominique MILLE, 1er adjoint rappelle que chaque année, il est procédé par les services fiscaux à une revalorisation automatique des bases prévue par la loi de finances, votée par les Députés et qui est pour cette année de + 1 %. Il précise que l'inflation moyenne 2016 d'après l'INSEE est de 0 %. Il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé les années précédentes de calquer la variation des taux d'imposition locaux sur la variation de l'inflation moyenne ; celle-ci étant de 0,2% en 2016. Toutefois, compte-tenu de « l'aisance financière » dégagée par notre bonne capacité d'auto-financement, la commission des finances a bâti un budget tenant compte des investissements programmés à taux constants. Il est donc proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter chacun des taux d'imposition communaux qui assurent à la commune un produit fiscal de 104 699 euros.

Les différents taux d'imposition sont donc ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 10,88 %
- Foncier bâti : 16,26 %
- Foncier non bâti : 26,40 %

## **Budget primitif 2017 de la commune**

La séance continuant M. Dominique MILLE, 1er Adjoint, aborde et présente les propositions budgétaires 2017 qui ont été validées par la commission communale des finances. Il précise que les dotations de l'Etat pour l'année 2017 n'étaient pas connues au moment de l'élaboration du budget. Les montants figurant au budget correspondent aux dotations perçues en 2016 minorées de 15%. Nous réajusterons ainsi les montants attendus par une prochaine décision modificative. Néanmoins, la maîtrise de nos dépenses nous permet d'envisager un peu plus de 269 000 euros d'investissement en 2017 (poursuite des travaux sur l'église, travaux de voirie dans diverses rues...).

Mr Dominique MILLE ajoute que les propositions budgétaires ont été bâties sur les bases d'une fiscalité communale à taux constants pour la troisième année consécutive.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 612 651,18 €

Dépenses et recettes d'investissement prévues : 323 865,44 €

## **Renouvellement de bail**

M. Christophe BUISSET quitte la séance et cède la présidence à M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint.

Ce dernier indique que le bail de location de terre agricole consenti à Mr. Christophe BUISSET pour l'exploitation d'une parcelle de terre communale de 9 ares et 78 centiares est arrivé à échéance depuis le 30 septembre 2016. Il est proposé à l'assemblée de renouveler ce bail à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour une période de 9 années sur la base d'un fermage annuel correspondant à un revenu de 10 quintaux de blé à l'hectare ; le loyer étant révisable chaque année en fonction de l'indice propre aux fermages. Un bail administratif sera conclu entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de renouveler le bail de location de terre agricole pour 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Mr. Christophe BUISSET moyennant un loyer annuel calculé sur la base de 10 quintaux de blé à l'hectare révisable chaque année en fonction de l'indice propre aux fermages
- Donne pouvoir à M. Dominique MILLE 1<sup>er</sup> Adjoint pour signer l'acte à intervenir.

## **Clôture de la régie cantine – garderie – Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Mr. Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du            le conseil municipal a décidé la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la vente des tickets pour les repas de la cantine scolaire, la garderie et les TAP.

Le système des tickets ayant été abandonné depuis la rentrée scolaire de septembre dernier, il y a lieu de procéder à la clôture de la régie qui n'a pu lieu d'exister.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la clôture de la régie de recettes.

## **Contrat d'emprunt pour le service d'assainissement**

Mr. Le Maire rappelle à l'assemblée que le financement de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche des travaux d'assainissement repose sur la conclusion d'un emprunt.

Il présente les termes du contrat proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations :

- Montant maximum de l'emprunt	180 000 euros
- Durée de l'emprunt	25 ans
- Taux de l'emprunt	taux fixe 2,01 %
- Remboursement	trimestriel
- Frais d'instruction	0

Après en avoir pris connaissance des termes du contrat et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes du contrat d'emprunt proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux d'assainissement ;
- D'autoriser Mr. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant

## **Avenant au contrat de DSP pour l'assainissement et convention entre Véolia – le SIAEP du Plateau d'Albert et la commune**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des termes d'un avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service d'assainissement collectif :

« Par Contrat du 5 août 2013, la Commune d'Aveluy a confié à la société VEOLIA, l'exploitation par affermage de son service d'assainissement collectif.

Le contrat prévoyait que le Fermier facture pour la Collectivité, en plus de la part assainissement définie au contrat, la part eau potable revenant à la collectivité. Les conditions de perception de cette part eau potable sont définies dans une convention annexée au contrat.

La Commune d'Aveluy ayant intégré le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert, par un arrêté préfectoral daté du 6 mai 2015, la facturation du service d'eau potable est assurée par le délégataire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau Nord d'Albert. La convention annexée au contrat n'a plus lieu d'être.

En conséquence, et après avoir consulté la Commission visée à l'article L1411-5 du C.G.C.T, **il a été décidé ce qui suit :**

- La facturation du service d'eau potable est assurée par le délégataire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateaux Nord d'Albert.

L'article 8.2.2 du contrat d'affermage liant la collectivité et son fermier pour son service d'assainissement collectif est donc supprimé.

La convention nommée « Convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance eau potable Commune d'Aveluy » annexée au Contrat est supprimée.

- Le présent avenant prendra effet à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

Toutes les clauses et dispositions du Contrat non expressément modifiées par les présentes demeurent intégralement applicables. »

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité les termes de l'avenant n°2 tels qu'exposé ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Ensuite, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des termes de la convention à intervenir :

« Par Contrat du 5 août 2013, la Commune d'Aveluy a confié à la société VEOLIA, l'exploitation par affermage de son service d'assainissement collectif.

Par Contrat déposé en Préfecture le 7 août 1987, le SIAEP du Plateau Nord d'Albert, a confié au Délégué, l'exploitation par affermage de son service d'eau potable.

La Collectivité a, par délibération, institué une redevance d'assainissement collectif dont elle a confié le recouvrement au Fermier de l'assainissement.

Par cette convention, la Collectivité demande au SIAEP du Plateau Nord d'Albert, qui l'accepte, de recouvrer pour son compte, auprès des usagers redevables du service des eaux du SIAEP, la redevance d'assainissement qu'elle a instauré. »

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité les termes de la convention.

**Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et tout document s'y rapportant**

### **Indemnités des élus communaux**

Mr. Le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé par délibération du 30 mars 2014 le régime des indemnités de fonctions des élus communaux conformément à la réglementation en vigueur en pourcentage de l'indice brut 1 015, indice terminal de la fonction publique en vigueur lors de la rédaction de la délibération.

Suite à une modification de cet indice, il est demandé au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonctions en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique sans autre précision, ce qui ne change rien au calcul mais permet une actualisation automatique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de fonction des élus en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique.

### **Adhésion au groupement de commande de la communauté de communes du Coquelicot**

Mr. Le Maire indique à l'assemblée que les travaux de réfection de voirie programmés au budget 2017 pourront être réalisés dans le cadre du groupement de commandes de la communauté de communes du pays du coquelicot. Il y a lieu que la commune d'Aveluy sollicite son adhésion à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au groupement de commandes de la communauté de communes du pays du coquelicot pour les travaux de voirie de l'année 2017 suivant :
  - \* rue Verdure
  - \* rue du Bois
  - \* rue de Martinsart
- Désigne Mr. Pascal LEFEBVRE en qualité de membre de la commission d'appel d'offres ;
- Donne pouvoir à Mr. Le Maire ou à l'adjoint délégué pour signer tout document se rapportant à cette affaire

### **Tableau des emplois communaux**

A la suite d'une nouvelle modification du tableau des emplois communaux intervenue lors de la précédente réunion du conseil municipal suite au recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie, les services de la trésorerie municipale souhaite qu'une nouvelle délibération formalise un nouveau tableau des emplois communaux reprenant l'ensemble et les caractéristiques des postes occupés par le personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le tableau des emplois communaux comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Adjoint administratif territorial	C	1	21/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35/35 <sup>ème</sup>
<b>PERSONNEL DES ECOLES</b> Adjoint technique territorial	C	1	25.30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique contractuel (emploi aidé CUI)	C	1	112.97 heures
<b>TOTAL</b>		4	



## Questions diverses

- Mr le Maire rappelle à l'assemblée que les dimanches 23 avril et 7 mai prochains se dérouleront les élections présidentielles et que les élections législatives auront lieu le dimanches 11 et 18 juin 2017. Il procède donc aux différents tours de garde du bureau des élections dont le scrutin sera ouvert de 8h00 à 19h00.
  
- Mr le Maire indique que des travaux seront très prochainement réalisés dans la commune en vue de l'installation de la fibre optique.
  
- Mr Thierry Crampon rappelle la traditionnelle chasse à l'œuf prévu ce lundi 17 avril. Par ailleurs, il donne rendez-vous le dimanche 30 avril 10h30 pour la préparation des brins de muguet et le lundi 1<sup>er</sup> mai 10h00 pour la distribution.
  
- Mme Véronique Bon souligne la semaine Australienne du Vendredi 21 Avril 2017 au Vendredi 28 Avril 2017
  
- Mr Didier Follet souhaite l'installation d'un câble à l'étang communal afin d'empêcher l'accès des véhicules en dehors des horaires d'ouverture. Mr le Maire lui répond qu'au niveau sécurité c'est impossible et demande à la commission étang de réfléchir à la question afin de trouver une solution adaptée.
  
- Mr Didier Follet demande de résoudre le problème de la canalisation chez Mr Bouvot. Mr le Maire l'informe que le problème est déjà en cours de résolution.
  
  
- Mr Romain Richard souhaite connaître l'avancement des travaux d'assainissement de la rue du Bois. Mr Lefevre en charge des travaux répond que le raccordement des particuliers ne sera possible qu'en septembre car un poste de refoulement doit d'abord être posé en juillet.
  
- Mr Julien Mouret évoque un câble téléphonique arraché par un cultivateur au niveau du logement de Mr Ogez 10 rue du bois.
  
- Mr Philippe André aimerait savoir si la convention entre l'association ALFA et la commune relative à l'acquisition du char pour le carnaval a été signée. Mr Mille lui répond par la négative ; la convention est prête mais le Président d'ALFA n'est pas encore passé la signer.
  
- Mr Philippe André évoque à nouveau les stationnements anarchiques dans la rue Perdu.
  
- Mr Pascal Lefevre annonce que les travaux d'assainissement de la rue de Bouzincourt devraient se terminer d'ici 8 jours avec réfection de la chaussée et que les équipes interviendraient en mai dans la Grande Rue.
  
- Mme Catherine Courouble relate les vols récents de fleurs et compositions dans les rues d'Albert et du Bois plusieurs nuits de suite semaine 14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.